

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2017**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DE L'AUBE**

Rapport établi conformément à l'article R 712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de l'Aube est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Avec 1039 dossiers déposés en 2017 contre 1116 en 2016, la baisse observée au cours des deux précédentes années (-13,82 % en 2016 et -5,41 % en 2015) s'est poursuivie. 2017 constitue ainsi la 4^{ème} année de baisse consécutive.

Par ailleurs, si la commission privilégie la mise en place de solutions pérennes, la proportion de redépôts représente près de 49 % du nombre de dossiers déposés sur les neuf premiers mois de 2017 contre 44 % en 2016.

Recevabilité et orientation

Le taux d'irrecevabilité (8,2%) est resté relativement stable par rapport à 2016 (7,6%).

En 2017, près d'un dossier sur 2 déclaré recevable présente une capacité de remboursement négative, soit un niveau comparable à 2016 (50%). Le nombre de dossiers orientés en Procédure de Rétablissement Personnel (PRP) a légèrement augmenté pour s'établir à 34,2% (contre 32,7 % en 2016 et 37% en 2015).

Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

La part des plans conventionnels conclus représente 12,07 % du nombre de dossiers traités en 2017 (contre 12,64 % en 2016), soit un niveau légèrement supérieur à ce qui s'observe au niveau national (11,19 %) ou régional (11,33 %).

La part des recommandations de rétablissement personnel dans l'ensemble des dossiers traités a sensiblement augmenté pour s'établir à 26,91% (contre 24,93% en 2016) mais reste très en-deçà des taux régional et national (respectivement 37,72% et 36,90%). Cette augmentation marque néanmoins une inversion de la tendance baissière enregistrée depuis 2014.

La part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) demeure quasiment stable, (soit 29,86% en 2017 et 30,1% en 2016).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Ainsi globalement, la baisse du nombre de dossiers traités en 2017 (1085 en 2017 et 1429 en 2016) est imputable à la baisse des dépôts ainsi qu'à une diminution des ressources internes disponibles et a affecté principalement les dossiers avec réaménagement des dettes et les mesures imposées ou recommandées.

Mesures pérennes et mesures provisoires

La recherche de solutions pérennes est toujours privilégiée par la commission. Les mesures provisoires ne concernent que les dossiers dont la situation est susceptible de s'améliorer (vente d'un bien, possibilité raisonnable d'un retour à l'emploi...).

Toutefois, le taux de solutions pérennes mis en place par la commission (75%), s'il augmente en 2017, demeure en retrait par rapport à la moyenne nationale (85,75%) ou régionale (85,40%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	2	1) Présentation du rapport d'activité 2016. 2) Optimiser les relations entre les juges d'Instance et le secrétariat de la commission.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	1	Présentation du bilan annuel de la CCAPEX
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	7 réunions 65 travailleurs sociaux	<i>7 sessions d'information ont été réalisées en 2017 sur la procédure du surendettement auprès de différents travailleurs sociaux.</i>
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	1	<i>Accueil d'un travailleur social au sein de la succursale</i>
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	2 réunions 19 personnes	2 réunions auprès des Restaurants du coeur
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	0	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	2	1 classe de CSF avec 7 élèves et un professeur 1 classe de 3ème

Relations avec les tribunaux :

Une présentation du rapport d'activité ainsi que des modalités de détermination du « budget vie courante » a été réalisée conformément aux préconisations de la circulaire ministérielle du 22 juillet 2014. La réunion de concertation organisée avec les juges d'Instance a eu pour objectif de renforcer et optimiser les relations entre le secrétariat de la commission et le tribunal d'Instance en particulier dans le cadre de l'application des nouvelles dispositions législatives à compter du 1^{er} janvier 2018.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

La liste des dossiers déclarés recevables comprenant une dette locative est adressée chaque mois à la CCAPEX. Par ailleurs, le secrétariat de la commission informe régulièrement la CCAPEX, lorsqu'elle le souhaite, de l'évolution des dossiers qui doivent faire l'objet d'un examen auprès de sa commission.

² (organisées ou participation)

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

En 2017, les actions de formations se sont poursuivies et amplifiées depuis la reconnaissance de la Banque de France en tant qu'opérateur national pour l'éducation financière du public. Elles ont été dispensées auprès de correspondants sociaux de l'éducation nationale, d'assistantes sociales travaillant pour le compte d'entreprises publiques ou privées ou encore auprès de travailleurs sociaux rattachés aux CCAS, dans le cadre de la convention nationale signée entre l'UNCCAS et la Banque de France.

Par ailleurs, une intervention a été réalisée devant une classe d'étudiantes formées au diplôme de Conseillère en Économie Sociale et Familiale. De même la procédure de surendettement a été présentée à des classes de collège et lycée, afin notamment de sensibiliser le jeune public au surendettement des ménages.

Ces actions de formations se poursuivront en 2018.

PRINCIPALES DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La préconisation de mise en place d'un dispositif de suivi social et budgétaire est rendu difficile par l'absence de prérogatives des différents intervenants pour assurer sa bonne application.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La coordination entre la procédure collective et la procédure de surendettement rend parfois difficile, voire impossible, le traitement des difficultés rencontrées par certains débiteurs.

Sont plus particulièrement concernés :

- Le traitement des dossiers déposés par :
 - Les anciens professionnels indépendants ayant bénéficié ou non d'une liquidation judiciaire,
 - Les déposants ayant une double activité salariée et indépendante
 - Les débiteurs exerçant une activité indépendante, faute d'avoir pu retrouver un emploi à la suite d'une suspension d'exigibilité des créances.
- Les gérants de sociétés de capitaux redevables d'une dette professionnelle (RSI, URSSAF...) en leur nom propre.

Dès lors qu'il n'y a aucune dette professionnelle, la procédure de surendettement devrait pouvoir être accessible aux débiteurs exclus de la procédure collective et dont seule une activité professionnelle leur permet de dégager une ressource.

Date : 14/02/2018

Le président de la Commission
Le Préfet

Thierry MESTIMANN

Le secrétaire de la Commission

Gilles Duquenois

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITE
DONNEES D'ACTIVITE 2017³

	Année 2017	Année 2016	Variation 2017/2016 (en %)
Dossiers déposés (en nombre)	1039	1116	-6,9
• dont dossiers déposés avec bien immobilier (résidence principale)	145	170	-
• dont proportion de redépôts	48.72%	43.69%	-
• dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité	12.37%	4.55%	-
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nb)	989	1139	-13,17
Dossiers recevables y compris dossiers jugés recevables	906	1055	-14,12
• dont dossiers recevables avec bien immobilier (résidence principale)	121	163	-
• dont proportion de dossiers recevables avec une capacité de remboursement négative	49.45%	49.95%	-
Dossiers irrecevables (A)	81	137	-60,9
Décisions d'orientation des Commissions (en nb)	1021	1082	-14,6
• vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	316	351	-9,97
• vers une procédure de réaménagement de dettes	608	731	-16,83
Mesures de rétablissement personnel (en nb) (B)	286	351	-18,52
• Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	275	341	-19,35
• Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	11	10	10
Mesures de réaménagement des dettes (en nb) (C)	614	832	-26,2
Plans conventionnels conclus	131	181	-27,62
• dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement	82	126	-
• dont plans conventionnels conclus comportant des mesures de report (consistant en un moratoire)	22	23	-
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	83	93	-
• dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	39	51	-
Mesures imposées ou recommandées (avec MIRE)	183	161	25,81

³ France métropole et hors métropole

• dont recommandations hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	13	17	-
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	9	17	-
• dont mesures imposées élaborées hors MIRI présentant un bien immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier réglant l'intégralité de l'endettement	7	14	-
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	324	430	-24.65
• dont mesures imposées ou recommandées immédiates consistant en une suspension d'exigibilité	176	275	-36
Dossiers d'attente toutes phases (en nb) (D)	91	138	50.06
Autres formes (E)	13	21	38.46
Dossiers traités par les Commissions (en nb) (A+B+C+D+E)	1086	1401	29.47
Renvois dossiers par les juges aux commissions (en nb)	31	77	5.19
Recommandations chronologiques par les juges (en nb)	413	776	36.87

STRUCTURE DE DECISIONS DE LA COMMISSION

Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	10.41	11.33	11.07
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	26.91	37.72	36.90
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	12.07	11.33	11.19
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en % des dossiers traités)	14.65	12.47	12.20
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (MIRI) (en % des dossiers traités)	29.86	22.47	23.44
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	6.08	4.68	5.21
Taux de solutions pérennes	75	85.40	85.75

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

TYPE D'ENDETTEMENT	Montant (M€)	Nombre de titres	Montant (M€)	Pourcentage	Montant (M€)	Pourcentage	Nombre de titres
	429 832,72	11881	52268	75,46%	36 178,16	86,26%	4,40
	8 630,35	6884	8530	1,52%	1 257,34	49,84%	1,24
	209 121,29	10580	39921	36,71%	19 765,72	76,82%	3,77
	212 081,07	2179	3817	37,23%	97 329,54	15,82%	1,75
	69 575,02	11513	48357	12,22%	6 043,17	63,59%	4,20
	70 174,60	8066	18180	12,32%	8 700,05	58,56%	2,25
	569 582,33	13773	118805	100,00%	41 354,98	100,00%	8,63

TYPE D'ENDETTEMENT	Montant (M€)	Nombre de titres	Montant (M€)	Pourcentage	Montant (M€)	Pourcentage	Nombre de titres
	30 526,95	788	3663	76,61%	38 739,79	87,07%	4,65
	624,74	467	599	1,57%	1 337,77	51,60%	1,28
	13 760,44	693	2768	34,53%	19 856,34	76,57%	3,99
	16 141,77	170	296	40,51%	94 951,61	18,78%	1,74
	3 619,04	740	3135	9,08%	4 890,59	81,77%	4,24
	5 701,34	504	1173	14,31%	11 312,18	65,69%	2,33
	39 847,33	905	7971	100,00%	44 030,20	100,00%	8,81

